

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juin 2014

N° 6 - CA/2014/2

Vu la loi n°2001-398 du 9 mai 2001 créant une Agence française de sécurité sanitaire environnementale, notamment son article 5 portant création de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire,

Vu le décret n°2002-254 du 22 février 2002 modifié, relatif à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire,

Vu le décret du 21 novembre 2013 portant nomination de la présidente du Conseil d'administration de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire - Madame Dominique le Guludec,

Vu le décret du 17 mars 2003 portant nomination du directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire - Monsieur Jacques Repussard,

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil :

- approuve la mise en place d'un accord, dit Accord Autonome, entre l'IRSN et la société PPP PRISME et ses créanciers financiers (représentés par SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION EUROPE LIMITED, agissant en qualité d'agent des créanciers financiers), ayant pour objet de rappeler et préciser les obligations du Titulaire en cas de recours contre la Convention de Bail, l'Autorisation d'occupation du domaine avec laquelle elle forme un tout indissociable, et/ou l'un de leurs actes détachables et de préciser les conditions dans lesquelles le Titulaire sera indemnisé en cas d'annulation, de résolution, de déclaration ou de constat de nullité de la Convention, de l'Autorisation ou de l'un de leurs actes détachables par une décision juridictionnelle même non définitive ;
- approuve la mise en place d'un acte d'acceptation de cession de créances professionnelles au bénéfice des créanciers financiers, conformément aux dispositions des articles L 313-29 et suivants du Code monétaire et financier et portant sur l'Indemnité Créanciers Financiers (tel que ce terme est défini dans l'Accord Autonome) ;

- autorise le Directeur général, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.



Dominique LE GULUDEC
Présidente du Conseil d'administration



Jean-Bernard CHÉRIÉ
Secrétaire du Conseil d'administration